

Règlement du Trail des 4 Piliers 2022

1 - Organisateur

ASB Yvelines

2 - Présentation des épreuves

Le Trail des 4 Piliers (T4P) regroupent un trail de 29 kms et 500m de D+ soit 34kms efforts, un trail et une marche Nordique de 12 kms environ.

Le Trail 29 Kms sera le siège du championnat départemental et régional 2022.

Cette épreuve se déroule essentiellement sur chemins et sentiers dans les forêts entre Bazainville et la Queue les Yvelines.

Le circuit se fera en semi autonomie avec un point ravitaillement solide et liquide à mi-course pour le trail et la Marche Nordique de 12 kms et deux points de ravitaillement solide et liquide au 1/3 et 2/3 du trail de 29 kms.

Spécifiquement pour le Trail de 29 km, une réserve d'eau d'au moins un litre ainsi qu'un téléphone mobile (ne pas masquer son numéro).

Le numéro du poste de secours à utiliser en cas d'incident est indiqué sur le dossard de chaque participant.

La « marche Nordique » est compétitive et en aucun cas n'intégrera les marcheurs sans bâtons. Le cadre de référence technique est celui édicté par la FFA.

Des contrôles seront opérés à plusieurs endroits du parcours et tout marcheur pris à courir ou ne respectant pas le « mouvement » de marche nordique sera disqualifié sur le champ et sans avertissement préalable.

Date et horaires

Date : *Dimanche 26 Juin 2022.*

Horaire : Départ Trail de 29 kms à 8H30

Départ Trail et Marche Nordique de 12 km à 9H30

3 - Environnement

Tout participant s'engage sous peine de disqualification à respecter l'environnement d'autant que l'épreuve va traverser des zones privées en forêt. Il sera demandé aux coureurs et marcheurs de respecter les lieux traversés et de ne pas jeter de déchets le long du parcours. Des poubelles au

niveau de point de ravitaillement seront disposées et aucune dépose de déchets ne sera acceptée en dehors de celles-ci. Les chiens sont interdits sur l'ensemble du parcours.

Attention dans un souci de développement durable aucun gobelet ne sera présent sur les tables ravitaillement à vous de prévoir ces derniers.

4 - Droits et modalités d'inscriptions

28 € jusqu'au 20 Juin 2022, puis **30 €** sur place (en fonction des places disponibles) pour le trail de 29 kms. Les licenciés FFA bénéficient d'une réduction de 2€, soit 26€ l'inscription.

15 € jusqu'au 20 Juin 2022, puis **20 €** sur place (en fonction des places disponibles) pour le trail et la Marche Nordique de 12 kms.

Les inscriptions se feront par internet via la plate-forme onsinscrit.com ou sur place.

Attention aucune inscription par téléphone.

Le Trail de 12 kms ainsi que la Marche Nordique sont réservés aux hommes et femmes à compter de la catégorie Cadet. (15 ans révolus le jour de la course)

Le Trail de 29 kms est réservé aux hommes et femmes à compter de la catégorie espoir. (20 ans)

Les inscriptions se feront soit par internet :

- onsincrit.com

- <http://www.asbazainville.org/t4pwww.php>

Pour tout renseignement vous pouvez contacter Mr Medici Cyril : 06.79.67.37.94

Soit sur place (en fonction des places disponibles)

Les inscriptions par internet sont gérées directement par notre prestataire.

En cas de désistement d'un concurrent, les droits d'engagements ne seront pas remboursés.

En cas d'annulation de la compétition pour des raisons sanitaires et tout autre raison indépendante de la volonté des organisateurs, l'inscription sera reportée sur l'année suivante.

5 - Certificats médicaux

Pour les coureurs et marcheurs Nordiques

Les concurrents devront se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

Pour être admis au départ, le concurrent doit être à jour de son inscription, justifier de son identité et présenter soit :

Lors de l'inscription joindre une copie de son certificat médical de moins d'un an à la date de la course. Celui-ci doit obligatoirement porter la mention « de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »

Sa licence en cours de validité à la date de la compétition, athlé compétition FFA, athlé entreprise, athlé loisirs.

Attention ceci concerne également les marcheurs Nordiques étant donné que l'épreuve de Marche Nordique est chronométrée.

Pour les mineurs, autorisation des parents et certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pieds en compétition.

Notre responsabilité d'organisateur étant directement engagée aucune d'inscription ne sera enregistrée si la preuve de l'existence du certificat (ou licence) n'est pas faite.

6 - Barrières horaires selon l'épreuve

Trail de 12 km : le circuit doit être réalisé en 2h30 maximum. La clôture est prévue à 12h00.

Trail de 29 km : : le circuit doit être réalisé en 4h00 maximum. La clôture est prévue à 12h30

Marche Nordique : le circuit doit être réalisé en 3h00 maximum. La clôture est prévue à 12h30.

La barrière horaire ainsi que l'heure de clôture de la course pourront être modifiées le jour même par les organisateurs en fonction des conditions de course. Les participants en seront alors avertis.

7 - Sécurité des coureurs

Chaque coureur se présentant sur le départ se déclare apte à supporter les efforts imposés par cette épreuve et renonce à tout recours contre l'organisation en cas d'accident consécutif à une quelconque déficience personnelle. Le temps d'intervention en cas d'accident ne pourra en aucun cas être retenu pour un quelconque recours contre l'organisation.

Chaque concurrent participe sous sa propre responsabilité et doit veiller à être en parfaite santé.

Sur les parties empruntant les voies publiques, les participants doivent respecter le code de la route. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité mais en aucun cas le concurrent est prioritaire sur la traversée des axes routiers. Tous les concurrents doivent de plus se conformer aux consignes et directives que les signaleurs pourront émettre.

Chaque participant s'engage à porter assistance à un concurrent qui en aurait besoin et à prévenir un signaleur.

Les concurrents devront se munir d'un téléphone portable et du numéro d'urgence. **Le numéro d'urgence sera indiqué sur le dossard.**

La couverture médicale sera conforme à la réglementation fédérale en vigueur. Nous nous réservons le droit d'annuler ou modifier le parcours si les conditions atmosphériques ou autres dangers sont de nature à mettre en danger les participants. L'organisation sera habilitée à mettre hors course tout concurrent dont l'état physique ou mental sera jugé incompatible avec la poursuite de l'épreuve.

L'équipe médicale, présente sur la course, est habilitée à retirer un dossard et à mettre un concurrent hors course, à sa seule appréciation. De manière générale, tous les concurrents doivent à tout moment se conformer à leurs consignes et directives.

8 - Accompagnateurs

Aucun accompagnateur ne sera accepté que ce soit en véhicule à moteur, en VTT ou coureur/marcheur sans dossards.

9 - Chronométrage et retrait des dossards

Chaque dossard est équipé d'un code-barres électronique collé sur le dossard. Chaque participant est responsable de la bonne utilisation du dossard. Le concurrent ne pourra pas être chronométré dans les cas suivants :

- Non port du dossard,
- Perte du dossard,
- Dégradation du code-barres.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou sur le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la durée de l'épreuve. Il doit donc être toujours positionné au-dessus de tout vêtement. Les dossards sont personnalisés et non cessibles. Aucun échange de dossard n'est possible

A partir de 7h00 le jour même jusqu'à 8h15 pour le Trail de 29 kms et 9H15 pour le Trail et la marche Nordique de 12 kms.

Dernières consignes données 10' avant le départ.

10 - Responsabilité/assurance

Le Trail des 4 Piliers est couvert par une responsabilité civile souscrite par les organisateurs auprès d'Alliance Internationale d'Assurance et de Commerce (AIAC) les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement. Les participants dégagent par avance l'organisation de toute responsabilité en cas

d'accident qui pourrait survenir avant pendant et après l'épreuve. Les participants doivent respecter les consignes des signaleurs. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de non-respect de ces dispositions.

11 - Droit à l'image, informatique et liberté

L'organisateur se réserve l'exclusivité des droits en ce qui concerne la couverture photo et vidéo, sauf si un contrat a été établi. En participant à cette épreuve, les concurrents et bénévoles acceptent que l'organisation ainsi que leurs ayants droits tels que partenaires et médias puissent utiliser leur image dans le monde entier et pour une durée illimitée. Dans le cas contraire, le participant doit informer par écrit l'organisation.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit à l'accès et de rectification des données le concernant.

12 - Annulation du participant

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement. Le dossard est nominatif et il ne peut pas être échangé sans la validation de l'organisation.

13 - Annulation ou modification de l'épreuve

L'organisateur est seul juge à annuler l'épreuve, d'en modifier la barrière horaire ou la distance, en cas de nécessité, pour la sécurité des coureurs. Les participants reconnaissent avoir été avertis que si, en cas de force majeure, le programme devait être annulé, il ne serait procédé à aucun remboursement ou indemnité quelconque.

14 - Classement et récompenses par parcours chronométré

Chaque participant ayant acquitté son droit d'inscription se verra remettre un lot départ.

Un classement au scratch sera publié et les 3 premiers du classement homme et femme seront récompensés pour chaque épreuve chronométrée.

Un classement par catégorie sera également publié.

Les premiers de chaque catégorie Homme et Femme des trails 29 et 12 Kms seront également récompensés.

Attention pas de cumul scratch et catégorie.

15 - Parking

Attention un parking gratuit et matérialisé sera mis à disposition des participants, il est formellement interdit de se garer en dehors de celui-ci.

16 - Points non prévus

Tous points non prévus par le présent règlement sont du ressort de l'organisation dont les décisions sont souveraines